



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse gersoise, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (en direction du Lot & Garonne).

VU l'avis à la batellerie en date du~~24 MARS 2024~~..... fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

ARTICLE UNIQUE

La rivière Baïse gersoise est réouverte en totalité à toute navigation à compter de ce jour (9h00), du port de Valence sur Baïse jusqu'à la limite nord du département (en direction du Lot & Garonne).

Le Département du Gers procède actuellement à des travaux d'entretien de végétation sur tout le linéaire jusqu'au 10 mai prochain.

Une vigilance particulière est demandée aux plaisanciers concernant :

Les phares de croisement avec le bateau de travail dans les canalets et biefs concernés.

La présence éventuelle de flottants.

Fait le 23/04/2024 à AUCH

Le Président,


 Par déléation,
 Le Directeur Général des Services
 Robert ROUQUETTE